

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11. 12. 2009**  
**COMPTE-RENDU**

La séance débute à 18h40.

Présents : MM. René BERNET, Melle Marie-Pierre CANNAC, Christian COURTENS, Mmes Arielle ESCURET, Christel GOUDJIL, Mme, MM. Joël MARCOUYRE, Claude RAYNAUD, Alain RINGAL, David WEBB.

Excusés :

M. Joël BOISSEZON, M. Robert CAHUZAC, M. Patrick DELGADO, Mme Cathy JUANCHICH

Procurations :

M. Christian CORDIER, a donné procuration à M. Christian COURTENS.

Mme Estelle CREBASSA a donné procuration à M. Alain RINGAL.

1. Renouvellement CAE

La proposition est faite de renouveler pour 6 mois le CAE de Michel PRIOR à compter du 01.01.2010. Il aura en charge notamment la rénovation des locaux de la mairie annexe.

Vote : Pour à l'unanimité soit 10 voix.

2. Tarifs 2010

Concernant l'utilisation de la salle polyvalente, se pose le problème des intervenants percevant une rémunération.

Arrivée de Melle Marie-Pierre CANNAC à 19 heures.

Pour les activités lucratives, il est décidé l'instauration d'une somme forfaitaire mensuelle de 20 euros.

Départ de M. Claude RAYNAUD à 20 heures.

Vote : Pour à l'unanimité soit 10 voix.

Le tableau récapitulatif de tous les tarifs est consultable en mairie.

3. Délibération pour le renouvellement du contrat d'assurance couvrant les agents communaux

Vote : Pour à l'unanimité soit 10 voix.

4. Création d'un poste de rédacteur

Le conseil décide de surseoir au 01.09.2010 à la création de ce poste et de le conditionner à la prise en charge de certaines tâches.

Vote : Pour 9 Contre 1

5. Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe

Le conseil décide de surseoir au 01.09.2010 à la création de ce poste.

Vote : Pour 8 Contre 1 Abstention : 1

6. Régime indemnitaire 2009

Il s'agit des primes de fin d'année des agents communaux.

Il est décidé de maintenir les mêmes taux que l'année 2008.

Vote : Pour 8 Contre 1 Abstention : 1

7. Décisions modificatives de régularisation

- Budget assainissement : certains propriétaires se sont acquittés entièrement de la taxe locale d'équipement alors qu'ils bénéficient d'une réduction liée à l'obtention d'un prêt à taux 0 ou conventionné. Ce trop perçu devra être remboursé et est compensé dans le budget par une augmentation fictive des recettes.
- Budget tourisme : la commune doit solder l'écriture de 4000 euros d'impayés remontant jusqu'à 3 ans.

Vote : Pour à l'unanimité soit 10 voix.

8. Délibération contre la réforme des collectivités territoriales

Vote : Pour à l'unanimité soit 10 voix.

9. Demande de subventions complémentaires

- construction de la caserne des pompiers
- travaux de réfection à la base de plein air
- mise en sécurité et mise aux normes des jeux pour enfants

Vote : Pour à l'unanimité soit 10 voix.

10. Questions diverses

Village vacances de Tarassac: Le choix du gestionnaire pour la reprise du village vacances sera entériné prochainement.

Concernant la réalisation du plan incliné rue de la gare, M. le Maire rappelle que son but est de permettre l'accessibilité au cabinet de kinésithérapie aux personnes à mobilité réduite et handicapées. Il est décidé que la fourniture et la pose du garde-corps sont à la charge du pétitionnaire.

Fin de la séance : 21 heures 15

La secrétaire de séance :

Arielle ESCURET

Le Maire :

Alain RINGAL